

Conventions de stage en collège

<http://www.education.gouv.fr/bo/2003/34/MENE0301440C.htm>

	Statut	Public concerné	Durée de la séquence	Objectif	Modalités d'accueil	Documents à télécharger sur ...
Modalités d'accueil en milieu professionnel d'élèves mineurs de moins de 16 ans Circulaire n°2003-134 du 08-09-2003	Séquence d'observation en milieu professionnel	Elèves de 4 ^{ème} ou 3 ^{ème} dans le cadre de la préparation de leur projet d'orientation	Une semaine maximum	Sensibiliser les élèves à l'environnement technologique, économique et professionnel en liaison avec les programmes d'enseignement. Contact direct avec les acteurs dans leur milieu professionnel.	<p>Organisation à l'initiative de l'établissement. Sous le contrôle des personnels responsables de leur encadrement dans le milieu professionnel, possibilité pour les élèves de participer à des activités de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil, des essais ou démonstrations sans accéder aux machines, produits ni faire des travaux légers (voir code du travail pour les mineurs).</p> <p>Toutes les parties de la convention sont à renseigner (durée, lieu, conditions d'accueil, visites, suivi et évaluation, ...)</p> <p>Responsabilité civile de l'école, de l'établissement</p>	Annexe 2 sur http://www.education.gouv.fr/bo/2003/34/MENE0301440C.htm
	Visite d'information en milieu professionnel	Elèves des écoles, collèges et lycées (pas de condition d'âge)	Deux jours maximum	Ouverture du système éducatif sur l'environnement notamment dans le cadre de l'éducation à l'orientation	<p>Pas d'accès aux machines, outils et produits proscrits aux mineurs, pas de manœuvres ni manipulations</p> <p>Toutes les parties de la convention sont à renseigner (durée, lieu, conditions d'accueil, visites, suivi et évaluation, ...)</p> <p>Responsabilité civile de l'établissement.</p>	Annexe 1 sur http://www.education.gouv.fr/bo/2003/34/MENE0301440C.htm
	Stage d'initiation	Elèves : <ul style="list-style-type: none"> - qui suivent un enseignement alterné ou un enseignement professionnel - 14 ans au moins - CLIPA¹ - Classe préparatoire à l'apprentissage d'un centre de formation des apprentis - Classe de 3^{ème} préparatoire à la voie professionnelle 		Découvrir différents milieux de formation pour développer leurs goûts et aptitudes et définir un projet de formation ultérieur	<p>Suivi individuel par un enseignant et un tuteur de l'entreprise ou organisme d'accueil Réalisation d'activités pratiques variées sous surveillance, travaux légers mais pas d'accès aux machines, produits proscrits aux mineurs dans le code du travail.</p> <p>Toutes les parties de la convention sont à renseigner (durée, lieu, conditions d'accueil, visites, suivi et évaluation, ...)</p> <p>Responsabilité civile de l'établissement.</p>	Annexe 3 sur http://www.education.gouv.fr/bo/2003/34/MENE0301440C.htm

¹ CLIPA : Classe d'Initiation préprofessionnelle en alternance (Circulaire n°97-109 du 09-05-1997, BO n°20 du 15-05-1997)

Voir <http://www.ac-grenoble.fr/college/jvilar.echirrolles/docexpress/clipa.htm>

		Pour une classe, un groupe ou individuellement.	Fixée par les textes relatifs aux formations en alternance			
	Stage d'application	Elèves de : 4 ^{ème} ou 3 ^{ème} SEGPA et des EREA 3 ^{ème} d'insertion CLIPA (et à partir de 15 ans) - Classe préparatoire à l'apprentissage d'un centre de formation des apprentis		Articuler savoirs et savoir-faire acquis dans l'établissement scolaire avec les langages techniques et les pratiques du monde professionnel Prévus dans le cadre d'une formation préparatoire à une formation technologique ou professionnelle	Manoeuvres et manipulations sur des machines, produits ou appareils de production nécessaires à leur formation sauf si proscrit aux mineurs par le code du travail. Visite médicale Toutes les parties de la convention sont à renseigner (durée, lieu, conditions d'accueil, visites, suivi et évaluation, ...) Responsabilité civile de l'établissement.	Annexe 4 sur http://www.education.gouv.fr/bo/2003/34/MENE0301440C.htm
	Stage de formation en milieu professionnel	Elèves de SEGPA et EREA en formation qualifiante		Acquisition de savoirs et savoir-faire définis dans le diplôme qui ne peuvent être mis en œuvre que dans le milieu professionnel	Sous surveillance, les élèves peuvent accéder, dans le respect du code du travail, à des machines ou appareils de production et effectuer les travaux interdits aux mineurs Visite médicale Toutes les parties de la convention sont à renseigner (durée, lieu, conditions d'accueil, visites, suivi et évaluation, ...) Responsabilité civile de l'établissement.	Annexe 5 sur http://www.education.gouv.fr/bo/2003/34/MENE0301440C.htm

A lire pour compléter : La mise en place de la formation par alternance au collège, <http://media.education.gouv.fr/file/98/6/5986.pdf>